

Image not found or type unknown



Agence d'hôtesse, frais de déplacement

Par **ATTARD**, le **11/12/2008** à **13:24**

Bonjour,

Je travaille pour des agences d'hôtesse (accueil, animation) depuis quelques années. Récemment j'ai effectué une animation pour une d'entre elles, à 32km de chez moi, au total 64 km.

Il m'a été envoyée par email le montant de l'indemnité kilométrique (j'ai conservé cet email). J'ai reçu mon contrat sans la feuille de remboursement de frais. J'ai appelé l'agence qui m'a spécifié que mon animation ne couvrait pas les frais de déplacement. Que puis-je faire?

Je vous remercie.

Cordialement